



permit probatoire recours possible

Par **chocolatine 74**, le **28/11/2009** à **19:04**

bonjour

le 25 novembre invite a un anniversaire ou j ai bu deux verre de rouge, j e me suis fait arrete par les gendarme qui m ont emmene au poste la j avis un taux de 0,39 mg/l d air expire j ai eu une contravention minoree de 90 euros j ai un permis probatoire depuis deux ans je ne sais pas combien de points je vais avoir en moins la totalite ou 4 points .

en fin j aimerai savoir si j ai le doi de conduire temps que je n ai pas reçu la lettre me disant combien de point perdu

le gendarme ma dit oui mais au niveau juridique je l ignore

est ce je peux faire un recours avant de recevoir la lettre ou je doit attendre?

cela ne mettais jamais arrivé de conduire apres avoir bu mais concours de circontance fais que cela est arrivé

que me conseillé vous ? merci